

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl

Place Loix, 7 - 1060 Bruxelles - Tél. 02/535.93.50 – info@asbl-csce.be

Contact : Yves Martens, 0475 834 804

Communiqué de presse, 10 février 2009 :

Il faut relever les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté

Le CSCE asbl soutient la proposition de loi portant le niveau des allocations au-dessus du seuil de pauvreté, à l'ordre du jour de la Commission des affaires sociales de la Chambre ce 11 février. Il appelle l'ensemble des partis politiques à se saisir de cette occasion pour ouvrir un large débat parlementaire et adopter cette proposition.

A la suite des conclusions des différents rapports sur l'état de la pauvreté, le **Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl** mène campagne depuis 2006 pour le relèvement au-dessus du seuil de risque de pauvreté (860 euros par mois pour une personne isolée) du **Revenu d'Intégration Sociale** (actuellement 711 euros par mois) et la suppression de la discrimination visant les « cohabitants » (ne recevant actuellement que 474 euros par mois).

Dans ce cadre, nous avons demandé à tous les partis politiques de déposer une proposition de loi en ce sens (Cf. Infos détaillées relatives à cette campagne sur notre site www.asbl-csce.be).

> Le **PS** nous avait répondu : « Pour le PS, il est essentiel que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté. Pour faire de cet objectif une réalité, le PS plaide pour la poursuite du relèvement du revenu d'intégration sociale et des allocations les plus basses [...]. ». (Réponse IEV, 1er mars 2007, sur notre site).

> Le **CdH** a pris, en juin 2007, des engagements très clairs en cette matière, sur base desquels ses députés ont été élus :

"Face à ces constats, le cdH s'engage à relever le niveau de vie des personnes précarisées, en particulier :

- par la liaison au bien-être, les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration, d'allocations de chômage, d'indemnités de maladie professionnelle ou d'accidents du travail, de pensions, d'allocations de personnes handicapées verront leurs allocations augmentées en moyenne de 3 % par an dans le courant de la prochaine législature ;

– les personnes bénéficiaires de minimas sociaux, verront toutes leurs revenus situés 10 % au dessus du seuil de pauvreté actuellement fixé à 822 €/mois pour une personne isolée. [...]."

(Programme CdH Juin 2007 – page 78). www.lecdh.be/elections/PROGRAMME-CDH-2007.pdf

> Un autre prolongement de notre campagne d'interpellations est le dépôt d'une proposition de loi par la Députée Zoé Génot (**Ecolo**) et consorts qui vise à réaliser cette avancée.

Cette proposition de loi est actuellement en discussion à la Chambre et sera discutée ce mercredi 11 février 2009, 10h15, au sein de la Commission des Affaires sociales -
Cf. texte de la proposition, amendements et suivi parlementaire disponibles sur :
<http://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/flwb&language=fr&rightmenu=right&cfm=flwbn.cfm?lang=F&legislat=52&dossierID=0051>)

Ce mercredi, le Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté présentera à cette Commission son nouveau « Baromètre interfédéral de la pauvreté ». Le constat que le Revenu d'Intégration Sociale est de 29% inférieur au seuil de pauvreté (pour un isolé) y est clairement posé.

Pour le CSCE asbl, le Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté et les parlementaires ne peuvent se contenter d'en prendre acte sans adopter des mesures concrètes pour relever ces allocations. Il ne suffit pas de mesurer la pauvreté. Il faut, surtout, la combattre.

Des amendements ont été déposés par les promoteurs de cette proposition de loi pour étendre la revalorisation à l'ensemble des allocations de remplacement (chômage, invalidité, pensions minimales, GRAPA...).

Le coût de cette mesure a été estimé par la Cour des comptes à à peine plus d'un milliard d'euros. Ce qui, au regard des objectifs sociaux de cette mesure et des récentes dépenses engagées par le Gouvernement fédéral pour soutenir les banques et les actionnaires, nous paraît très raisonnable.

Le CSCE asbl a donc à nouveau écrit à **l'ensemble des Présidents de Parti** pour leur demander :

a) **de soutenir cette proposition de loi**, d'en déposer une équivalente ou de l'amender.

b) de donner un large écho au débat autour de cette proposition, fondamentale d'un point de vue démocratique, en **soutenant l'organisation d'auditions parlementaires** des acteurs de la société civile concernés (associations partenaires du rapport sur l'état de la pauvreté, organisations syndicales, CPAS, associations féministes...).

Nous ne manquerons pas de dresser publiquement notre bilan de l'évolution du débat parlementaire et des réponses reçues.

En 2009, on ne peut plus vivre dignement avec 711 euros par mois seulement pour un isolé, ni pénaliser le choix de vivre en couple. La pauvreté ne peut rester un objet de curiosité sociale, on ne peut remettre à plus tard une revalorisation substantielle des allocations et des salaires minimums.

Notre Gouvernement doit trouver des moyens pour mettre en oeuvre cette proposition de loi, dans le cadre d'un ambitieux plan de solidarité au lieu d'aider seulement les spéculateurs.

Contact : Yves Martens, 0475 834 804, yves@asbl-csce.be